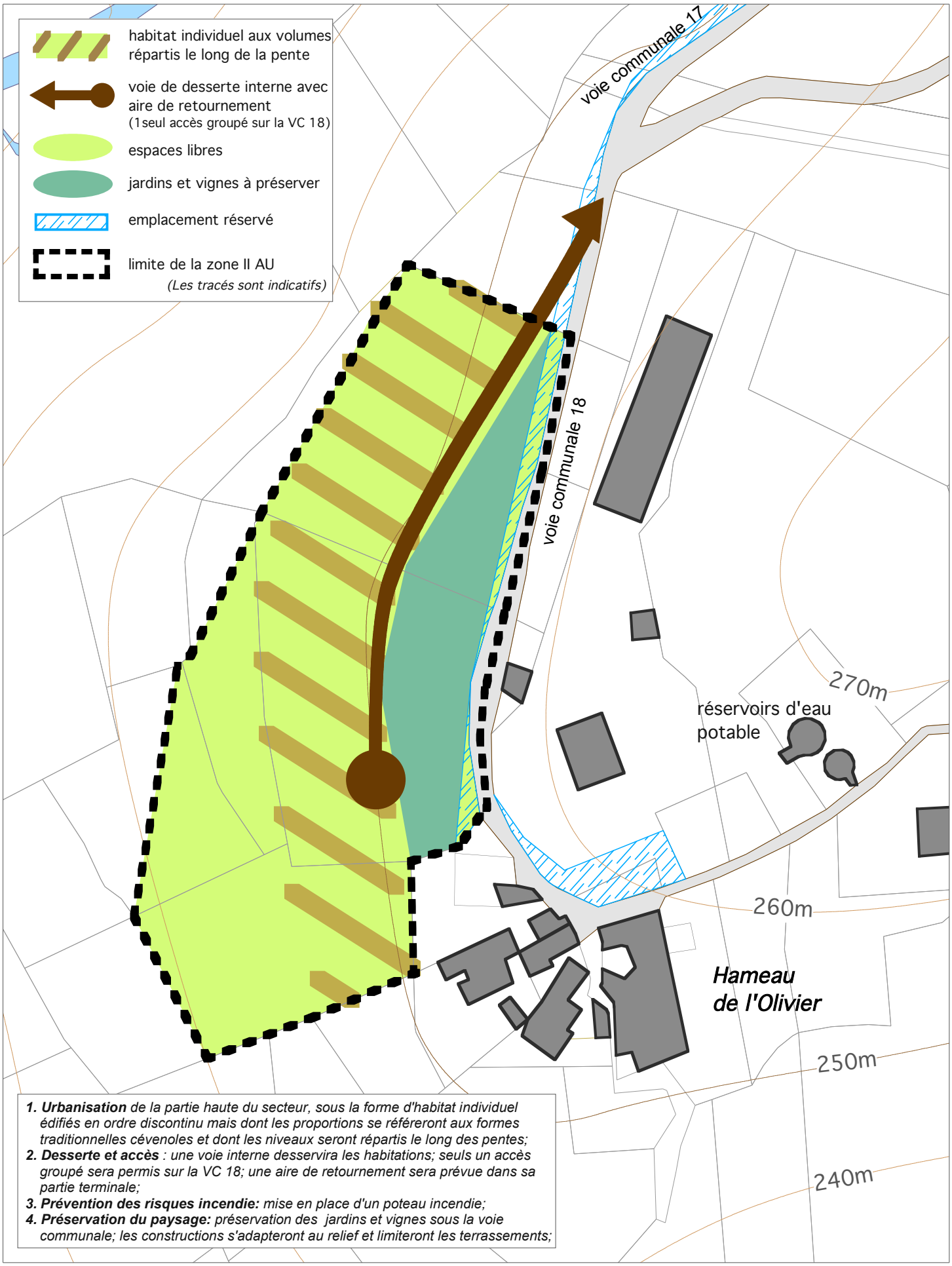

1. **Urbanisation** *de la partie haute du secteur, sous la forme d'habitat individuel édifiés en ordre discontinu mais dont les proportions se référeront aux formes traditionnelles cévenoles et dont les niveaux seront répartis le long des pentes;*
2. **Desserte et accès** *: une voie interne desservira les habitations; seuls un accès groupé sera permis sur la VC 18; une aire de retournement sera prévue dans sa partie terminale;*
3. **Prévention des risques incendie:** *mise en place d'un poteau incendie;*
4. **Préservation du paysage:** *préservation des jardins et vignes sous la voie communale; les constructions s'adapteront au relief et limiteront les terrassements;*

Plan local d'urbanisme de Cendras

Pièce n°7.d : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS - Extension du hameau de l'Olivier

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbanistes
+ AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé

Mai 2007